

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 mars 2019	N° 2019-169

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 mars 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2019-169

Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préambule :

Pour mémoire, Bordeaux Métropole, dans le cadre de son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie voté au Conseil métropolitain du 7 juillet 2017, a défini trois grandes orientations stratégiques identifiées comme pertinentes pour structurer l'action de la Métropole, au regard des objectifs à atteindre pour assurer le développement durable de son territoire :

- Accélérer la transition énergétique du territoire pour devenir une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050
- Protéger et mieux valoriser les 50% d'espaces naturels et agricoles
- Instaurer une solidarité durable comme fondement d'un bien-être partagé.

Ces orientations stratégiques constituent le socle de l'engagement de la collectivité.

Au-delà de ces trois orientations, le statut et le rôle de la métropole sont également explicités : Bordeaux Métropole, à la fois « chef d'orchestre » et animatrice, doit pouvoir décrypter la complexité, faciliter et catalyser les initiatives, garantir l'équité territoriale, mobiliser les acteurs extérieurs. Elle doit être garante de l'implication de tous les acteurs, nécessaire à la réussite des transitions énergétique et écologique.

Outre ce plan d'action, il convient de rappeler les dossiers majeurs présentés en conseil métropolitain :

- Le contrat local de santé – signature de l'accord cadre : 19 mai 2017
- La constitution du conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable : 19 mai 2017

Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, doivent être renforcés, voire développés pour atteindre les objectifs ambitieux fixés.

A cet effet, vous trouverez ci-après une présentation des associations partenaires en 2019 au regard de l'intérêt métropolitain qu'elles présentent pour l'accompagnement des actions inscrites dans nos objectifs déclinés dans nos instances et qui s'inscrivent dans le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie :

Présentation des associations et proposition de subventions

FACE

Référence au plan HQV (Haute qualité de vie) : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 11 - Impliquer les citoyens
- Objectif 12 - Faire de la Métropole un territoire d'innovation et de croissance verte

L'université des transitions agit pour un changement d'échelle dans l'action face aux enjeux sociétaux : développement durable, numérique, gouvernance.

Elle se place dans une vision prospective et positive. Il s'agit de contribuer à la réflexion sur les meilleurs moyens de donner envie à des citoyens-consommateurs, notamment bordelais, de passer à l'action.

Cette nouvelle édition, rassemblant de nombreux experts engagés dans les transitions écologique et énergétique pour valoriser le rayonnement de la coopération internationale de la métropole sur ces axes d'intervention, se déroulera les 12 et 19 septembre 2019 à Bordeaux. Deux jours pour comprendre, partager, enrichir, débattre, coproduire autour des indicateurs de transitions.

Cette association a été subventionnée en 2018 à hauteur de 15 000 €.

Budget de l'action (HT)	Montant de la subvention attribuée par Bordeaux Métropole	%
68 000 €	14 250 €	20.96

ETU RECUP

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 9 - Consolider et développer les partenariats notamment avec les communes et les territoires voisins
 - o Action 28 : renforcer les coopérations avec les communes
- Objectif 11 : impliquer les citoyens
 - o Action 32 : développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportements

Etu'Récup - la Ressourcerie du Campus contribue à la diminution des déchets générés par les étudiants sur le campus universitaire et les villes voisines : Bordeaux, Talence, Pessac et Gradignan. Elle permet également de sensibiliser en vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi Grenelle 1, mais également de Bordeaux Métropole qui a signé en 2011, un accord cadre de partenariat avec l'ADEME visant la réalisation d'un Programme local de prévention des déchets sur 5 ans, ainsi que plus récemment celui dans le cadre du Territoire Zéro Déchet - Zéro Gaspillage. La Ressourcerie Etu'Récup permet de réduire la quantité de déchets présentés à la collecte du service public et notamment celle détournée de l'incinération. Elle permet également de sensibiliser le grand public aux actions et gestes de prévention et promouvoir des modes de consommation responsable. L'exposition temporaire (2018/2019) de la maison écocitoyenne 0 gaspillage/0 déchets comporte un programme d'animations faisant intervenir Etu'Récup. En 2019 ; 5 animations autour de la réparation des objets du quotidien avec une sensibilisation sur les enjeux de la consommation responsable et les pièges à éviter.

Cette association a été subventionnée à hauteur de 3 000 € en 2018.

Budget global (HT)	Montant de la subvention attribuée par Bordeaux Métropole	%
218 153 €	3 000 €	1.38

CSBN (Centre social Bordeaux Nord)

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 11 : impliquer les citoyens
 - o Action 32 : développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportements

- o Action 36 : encourager les ménages à la réduction des déchets

Axe 2 – Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- Objectif 5 - Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique
 - o Action 20 : Faire émerger et mettre en œuvre une politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable

Le Centre Social Bordeaux Nord a créé la MIAM (Maison interculturelle de l'alimentation et des mangeurs) et propose la reconquête du bien-vivre par le bien manger.

La MIAM est un espace d'expérimentation et d'éducation aux pratiques alimentaires selon des valeurs de solidarité et de partage (groupement d'achats, etc.). C'est aussi un lieu de mutualisation : espace de travail partagé, co-working alimentaire.

L'action proposée par le CSBN est développée dans une perspective de modélisation et d'essaimage afin de développer des MIAM sur le territoire, au plus près des habitants.

Cette action permet de valoriser les circuits courts et respectueux de l'environnement, de faire évoluer les pratiques alimentaires, construire un modèle économique plus équitable et favorisant les parcours d'insertion des personnes. Elle s'inscrit en ce sens dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Le CSBN participe aux réunions du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) de Bordeaux Métropole, et notamment ceux dédiés à la thématique prioritaire « permettre à tous d'exercer son choix d'une alimentation durable et de qualité ». Le CSBN répond aux ambitions du plan d'action du CCGAD en s'engageant à développer en 2019 des actions d'apprentissage, de sensibilisation et d'expérimentation afin de promouvoir des solutions locales en faveur de l'accessibilité alimentaire.

Budget de l'action (HT)	Montant de la subvention attribuée par Bordeaux Métropole	%
83 082 €	3 500 €	4.21

LE RITUEL

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 9 - Consolider et développer les partenariats notamment avec les communes et les territoires voisins
 - o Action 28 : renforcer les coopérations avec les communes
- Objectif 11 : impliquer les citoyens
 - o Action 32 : développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportements

Axe 2 – Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- Objectif 5 - Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique
 - o Action 20 : Faire émerger et mettre en œuvre une politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable

Une des quatre thématiques prioritaires du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) vise à permettre à tous d'exercer son choix d'une alimentation durable et de qualité. Cela implique de développer des actions de sensibilisation sur les enjeux de l'alimentation durable, en lien notamment avec le Contrat local de santé métropolitain.

Le projet « Pied-à-terre » de l'association Le Rituel s'inscrit dans cette démarche en proposant une mise en valeur du patrimoine naturel sous la forme de balades cueillette, d'ateliers de cuisine et de repas. Ce projet vise à offrir au public la possibilité de se nourrir avec la nature environnante, de reconnaître, cueillir et utiliser l'abondance des plantes sauvages qui les entourent.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Sensibiliser les publics à la biodiversité
- Valoriser les circuits courts
- Favoriser la mixité des publics à travers l'éducation à l'environnement
- Valoriser les savoir-faire
- Sensibiliser aux pratiques alimentaires saines et durables

Budget global (HT)	Montant de la subvention attribuée par Bordeaux Métropole	%
53 130 €	4 500 €	8.47

UNIS CITE

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 9 - Consolider et développer les partenariats notamment avec les communes et les territoires voisins
 - o Action 28 : renforcer les coopérations avec les communes
- Objectif 11 : impliquer les citoyens

Grâce à ses 3 équipes de Médiaterre, Unis-Cité œuvre pour la transition écologique et le développement durable. Unis-Cité agit en particulier sur les thèmes abordés dans la Délibération n°2013/0147 afin d'accompagner les ménages à réduire la production de déchets et en sensibilisant le grand public aux gestes de prévention.

De même qu'en 2018, Unis-Cité prendra part au défi des Familles à énergie positive (FAEP) 2019.

Cette association a été subventionnée en 2018 à hauteur de 1 000 €.

Budget global (HT)	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%
732 410 €	1 000 €	0.14

CREPAQ – Centre ressource d'écologie Nouvelle-Aquitaine

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 11 : impliquer les citoyens
 - o Action 32 : développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportements

Axe 2 – Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- Objectif 5 - Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique
 - o Action 20 : Faire émerger et mettre en œuvre une politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable

La lutte contre le gaspillage alimentaire est l'une des quatre thématiques prioritaires du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD).

Le plan d'action, co-construit avec les 150 membres du CCGAD, comprend ainsi une action pilote consistant à augmenter la présence des frigos solidaires sur le territoire métropolitain. Ce type d'action permet en effet d'agir de manière concrète sur la réduction du gaspillage alimentaire en captant les surplus alimentaires des citoyens, restaurateurs, commerçants et des cantines scolaires, en les mettant à disposition des habitants du quartier et en diminuant ainsi les quantités de biodéchets dans les conteneurs. Ce dispositif permet de sensibiliser en permanence au gaspillage alimentaire et de créer un point de rencontre autour de l'alimentation renforçant la mixité et le lien social.

Le CREPAQ a installé le premier « Frigo Zéro Gaspi » sur Bordeaux Métropole en 2018, composé d'un réfrigérateur professionnel et d'un espace garde-manger. Un service d'entretien et de suivi quotidien permet d'en assurer la bonne gestion, renforcée par le relais d'information qu'assurent les réseaux sociaux.

Les résultats sont déjà encourageants : 100kg de gaspillage alimentaire évité le 1^{er} mois de mise en service suite à l'analyse des documents de suivi (pondération de 15% possible), et 117 dépôts de produits alimentaires répertoriés.

Le projet de l'année 2019 vise à développer cette action « Frigo Zéro Gaspi » en installant 5 Frigo Zéro Gaspi sur Bordeaux Métropole et en travaillant à leur essaimage sur le territoire. Des partenariats sont à développer avec des collectivités et des associations afin de déterminer les emplacements les plus appropriés à cette démarche.

Budget global (HT)	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%

241 000 €	4 350 €	1.80
-----------	---------	------

HAPANA

Référence au plan HQV Axe 1 – Accélérer la transition énergétique du territoire pour faire de Bordeaux Métropole une des premières métropoles à énergie positive en 2050

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

Offrir une nouvelle offre de logement solidaire, écologique, participatif

L'habitat participatif considéré comme la 3^{ème} voie de production des logements entre le logement social et individuel a pour principe fondamental l'implication des futurs habitants dans la conception et la gestion de leur logement.

Cette méthode de conception d'habitat collectif permet d'intégrer des valeurs telles que la solidarité, le respect de l'environnement, le partage ou encore la mixité sociale. Collectivement, les habitants vont décider des espaces mutualisés, des choix de matériaux et de l'architecture du bâti, tandis qu'individuellement, ils vont choisir l'agencement de leur logement (typologie, superficie, aménagement...). Cette démarche permet ainsi de bénéficier d'un logement sur mesure, adapté à ses besoins actuels et futurs, tout en partageant des espaces avec ses voisins, réduisant les coûts d'accession à la propriété jusqu'à 30 %.

L'habitat participatif contribue à une prise de conscience d'une nécessaire transition écologique et sociétale. Pour réussir cette transition, l'association HAPANA agit sur l'habitat en développant des modes d'habiter alternatifs.

Pour 2019, HAPANA propose l'animation de 12 ateliers (6 à la maison écocitoyenne, 6 sur le territoire de la métropole) d'une durée de 2 heures qui seront adaptés – sensibilisation ou formation dispensée - au public reçu : architectes, particuliers, bailleurs.

Budget global (HT)	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%
53 665 €	3 000 €	5.59

Modalités de versement de chaque subvention

Pour l'année 2019, Les subventions, représentant un montant total proposé de 33 600 € seront versées en deux fois :

- Un premier acompte (70%) au passage de la présente délibération en conseil métropolitain.
Le solde (30%) au prorata des dépenses effectives, à la réception des documents suivants :
 - o Le récapitulatif des dépenses certifié exact,
 - o Le bilan qualitatif.

Soit, au regard de chaque association :

Associations	Montant alloué	1 ^{er} versement (70%)	2 ^{ème} versement et solde
FACE	14 250 €	9 975 €	4 275 €
ETU RECUP	3 000 €	2 100 €	900 €
CSBN (Centre social Bordeaux Nord)	3 500 €	2 450 €	1 050 €
LE RITUEL	4 500 €	3 150 €	1 350 €
UNIS CITE	1 000 €	700 €	300 €
CREPAQ	4 350 €	3 045 €	1 305 €
HAPANA	3 000 €	2 100 €	900 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU le rapport en bureau n° 30815 du 11 février 2016 présentant la nouvelle stratégie « haute qualité de vie » intégrant les enjeux de la transition écologique, énergétique et du développement durable,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-343 du 19 mai 2017 approuvant la constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-345 du 19 mai 2017 approuvant la signature de l'accord cadre du contrat local de santé métropolitain,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie, en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et sensibilisation des habitants.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux associations mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ces subventions.

Article 3 : Les dépenses relatives au règlement de ces subventions représentant un montant total de 33 600 € sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2019, au chapitre 65 article 5748.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 MARS 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 26 MARS 2019	la Vice-présidente,
	 Madame Anne WALRYCK